

Le ministre de l'Éducation plaide pour un système scolaire inclusif pour tous les apprenants, y compris ceux qui ont des besoins spéciaux



Réponse de la stratégie nationale de l'AFCFTA pour améliorer la préparation de Maurice au commerce intra-africain

Page 3

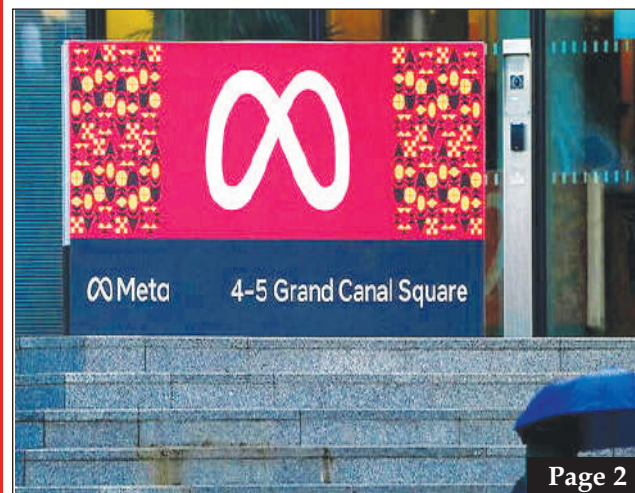
«1% des émissions de CO2» : la France est-elle vraiment un petit pollueur à l'échelle mondiale ?



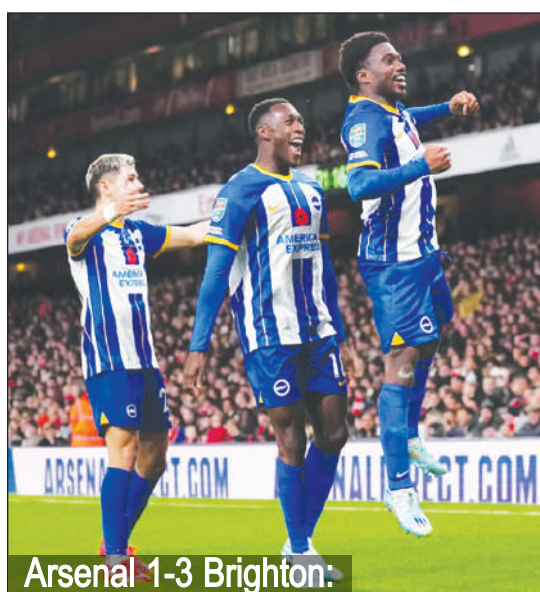
Afrique-Europe : « La relation à son plus bas niveau depuis 10 ans »



Meta : la maison mère de Facebook supprime 11 000 emplois

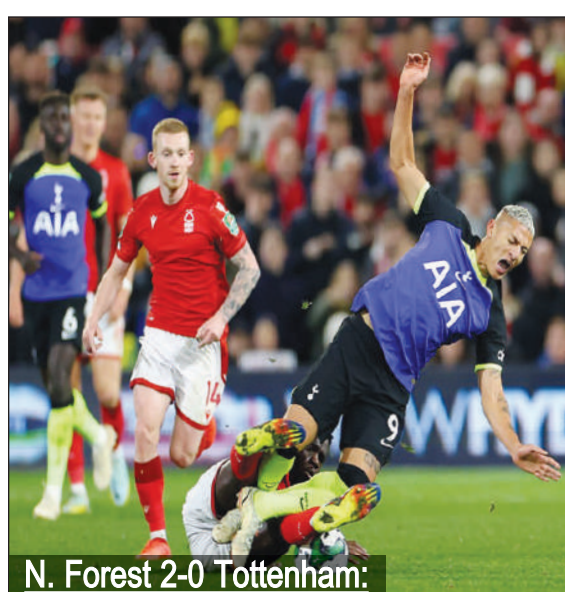


Coupe Carabao



Les Seagulls ont riposté pour remporter la victoire au troisième tour

Page 8



Renan Lodi et Jesse Lingard marquent alors que les hôtes éliminent les Spurs

Page 8

A la télé aujourd'hui



06.30 Local: Les Grandes Lignes
07.00 D.Anime: P'tit Cosmonaute
09.04 D.Anime: Trolls: En Avant...
10.45 Local: Profil
11.15 Tele: Muneca Brava
12.00 Le Journal
12.40 Tele: Muneca Brava
14.05 MBC Production
15.21 D.Anime: Best Furry Friends

15.33 D.Anime: Kung Fu Panda
15.55 D.Anime: Word Party
16.38 D.Anime: Cosmic Quantum...
17.15 Serial: Malory Towers
17.37 Mag: Sand Tales
18.00 Live: Samachar
18.31 Serial: Surya Pura
18.55 Serial: Jag Jaanani Maa...
19.30 Journal & La Meteo
20.25 Local: Les Grands Noms...
21.25 Serial: Billions
23.00 Le Journal



07.00 DDI Live
10.00 Serial: Aatish
11.16 Serial: Tu Ishq Hai
12.02 Film: Rarandoi Vedula Chuddham
14.18 Mag: DDI Mag
15.00 Live: Samachar
15.22 Saare Tujhyachsathi
15.45 Serial: Bommarillu
16.04 Sondha Bandham
16.31 Serial: Meer Abru

16.49 Serial: Bhaag Na Banche...
17.11 Serial: Bhakharwadi
17.30 Serial: Ishaaron Ishaaron Mein
18.01 Serial: Meteor Butterfly...
19.00 Live: Zournal Kreol
19.30 Serial: Radha Krishna
20.00 Serial: Mushk
20.44 Local: Anjuman
21.15 Local: Urdu Programme



07.00 Mag: Border Crossing
07.28 Mag: Tomorrow Today
08.36 Doc: Cuisine Sauvage
09.55 Doc: Lords Of Water
11.25 Mag: Eco India
14.30 Doc: Cuisine Sauvage
15.36 Doc: Lords Of Water
16.49 Mag: Eco India
17.15 Mag: Carnet De Sante
18.00 Doc: A World Without

Bees?
20.30 Live: News
20.45 Doc: World Heritage
21.50 Doc: Planet Home
22.17 Doc: The Côte D'azur
23.41 Doc: A World Without Bees?
00.29 Mag: World Stories
00.46 Mag: Our Voices
01.12 Mag: Euromaxx
01.38 Doc: Global Drinks
02.26 Doc: World Heritage



01.32 Film: Tracktown
03.41 Film: Stormboy
05.21 Tele: Tour De Babel
06.09 Serial: Seal Team
06.51 Film: Tracktown
09.00 Serial: Last Resort
09.45 Tele: La Beaute Du Diable
10.35 Tele: Fierce Angel
11.00 Serial: 19-2
12.00 Film: Stormboy

13.38 Tele: Tour De Babel
14.55 Film: Tracktown
16.41 Serial: Last Resort
17.21 Serial: Seal Team
18.05 Tele: La Beaute Du Diable
19.00 Tele: Fierce Angel
19.34 Serial: Creeped Out
20.05 Tele: L'envers Du Paradis
20.30 Serial: S.W.A.T
21.15 Film: Mine
22.57 Tele: Tour De Babel



07.03 Film: Bekaraar
Starring: Sanjay Dutt, Padmini Kolhapure, Mohnish Behl
11.28 / 20.30 - Radha Krishna
11.56 / 21.00 - Anupamaa
12.24 / 21.30 - Mere Sai
12.49 / 22.00 - Agnihera
13.18 / 22.03 - Yeh Teri

Galiyan
13.45 / 22.30 - Patiala Babes
14.25 / 23.00 - 100 Years Of Indian Cinema
15.00 / 21.46 - Yeh Hai Mohabbatein
15.26 Film: Aabra Ka Daabra
Starring: Karan, Shweta Tiwari
18.00 Live: Samachar
18.30 Kundali Bhagya
19.00 Udaariyaan
19.33 Kuch Rang Pyar Ke...

Découverte majeure de statues en Italie remontant aux Etrusques et aux Romains

Plus de vingt bronzes, vieux de deux millénaires, ont été découverts en Toscane dans un état de conservation exceptionnel.

Deux mille ans qu'elles attendaient de revoir le jour. Des archéologues italiens ont annoncé, mardi 8 novembre, la découverte inédite de plus de vingt statues en bronze antiques, extraites des boues d'anciennes sources chaudes sacrées de Toscane, dans un état de conservation presque parfait.

Les statues représentent des divinités vénérées au sanctuaire de San Casciano dei Bagni, établi sous la période étrusque avant d'être développé par les Romains, selon le ministère de la culture italien. Les eaux chaudes ont si bien préservé les pièces mises au jour que les inscriptions en étrusque et en latin sont toujours visibles, y compris les noms de puis-



santes familles étrusques.

Des offrandes ainsi qu'environ 5 000 pièces d'or, d'argent et de bronze ont également été mises au jour durant trois années de fouilles, sur ce site qui attire les visiteurs pour ses eaux thermales. Il s'agit d'une découverte « sans pareil » qui va éclairer la période durant laquelle ces bronzes ont été fondus, entre - 200 avant J.-C. et 100 après J.-C., a salué Jacopo Tabolli, spécialiste qui pilote le projet.

« Sans précédent »

« Le site toscan abrite la plus importante quantité de statues de bronze de l'âge étrusque et romain jamais découvert dans l'Italie

antique. C'est l'un des plus significatifs de toute la Méditerranée », ajoute M. Tabolli.

« C'est sans précédent, en particulier parce que jusqu'à présent ce sont principalement des statues en terre cuite qui sont connues pour cette période », a-t-il précisé. Celles de San Casciano représentent entre autres Apollon ou Hygée, déesse de la santé dans la mythologie grecque.

« C'est certainement l'une des découvertes de bronzes les plus significatives dans l'histoire de la Méditerranée ancienne », a également souligné Massimo Osanna, directeur général des musées d'Etat italiens, et la plus importante depuis les guerriers ou bronzes de Riace, deux sculptures grecques retrouvées en 1972 dans le sud de l'Italie et datant du Ve siècle avant J.-C.



Meta : la maison mère de Facebook supprime 11 000 emplois

Le groupe détenu par Mark Zuckerberg prévoit de réduire d'environ 13 % ses effectifs lors d'un plan de licenciement, conséquence de résultats décevants.

Meta, la maison mère de Facebook, a annoncé mercredi la suppression de 11 000 emplois, soit environ 13 % de ses effectifs, un plan social de grande envergure dans un secteur technologique lourdement affecté par la crise économique. « Aujourd'hui, je partage certains des changements les plus difficiles que nous ayons faits dans l'histoire de Meta », a annoncé le patron du groupe, Mark Zuckerberg, dans un message adressé aux salariés. « J'ai décidé de réduire la taille de notre équipe d'environ 13 % et de me séparer de 11 000 de nos employés talentueux. »

L'annonce de mercredi est le premier plan social de l'histoire du groupe. « Je veux assumer la responsabilité de ces décisions et de la façon dont nous en sommes arrivés là. Je sais que c'est difficile pour tout le monde, et je suis particulièrement désolé pour ceux qui sont touchés », a ajouté Mark Zuckerberg. Meta, qui comptait quelque 87 000 employés dans le monde fin septembre, a fait état de performances financières décevantes au troisième trimestre



avec un net recul de son chiffre d'affaires et de ses profits et une stagnation de son nombre d'utilisateurs.

Les compagnies de la tech américaine en difficulté

Mark Zuckerberg avait alors annoncé que les effectifs du groupe pourraient diminuer d'ici à la fin 2023. Meta ne précise pas dans l'immédiat la répartition géographique des suppressions d'emplois. Les employés licenciés aux États-Unis recevront 16 semaines de salaire de base et deux semaines supplémentaires de salaire pour chaque année de service. L'entreprise couvrira leur assurance santé pendant 6 mois. Les licenciements chez Meta, qui détient également le réseau social Instagram et le

service de messagerie WhatsApp, s'inscrivent dans le contexte plus large de départs massifs dans le secteur de la tech.

La semaine dernière, deux sociétés de la Silicon Valley, Stripe et Lyft, ont ainsi fait part de licenciements de grande ampleur tandis qu'Amazon a gelé les embauches dans ses bureaux. Twitter, fraîchement racheté par Elon Musk, vient pour sa part de congédier environ la moitié de ses 7 500 salariés. À Wall Street, où l'annonce de Meta était largement anticipée, l'action du groupe montait d'un peu plus de 4 % dans les échanges électroniques précédant l'ouverture.

Le ministre de l'Éducation plaide pour un système scolaire inclusif pour tous les apprenants, y compris ceux qui ont des besoins spéciaux

La vice-Première ministre, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, Mme Leela Devi Dookun-Luchoomun, a souligné la nécessité de favoriser un système scolaire où tous les apprenants, y compris ceux ayant des besoins spéciaux, sont acceptés pour toutes leurs caractéristiques individuelles. Elle s'exprimait, lors du lancement de la première édition d'un Colloque sur l'inclusion et les besoins éducatifs spéciaux, organisé par la Régie des besoins éducatifs spéciaux (SENA), au Complexe sportif national de la Côte d'Or.

Le symposium de trois jours se concentre sur « l'harmonisation et la promotion des programmes et des politiques dans les besoins éducatifs inclusifs et spéciaux ». Le Directeur du SEN, M. D. Authelsingh ; la Présidente du SEN, Mme S. Oogarah ; les acteurs clés du secteur SEN ; et d'autres personnalités étaient présentes.

Dans son allocution, la Vice-Première ministre a souligné que l'inclusion ne peut être vue d'un point de vue étroit et a rappelé que le thème du Symposium est conforme à la politique du gouvernement et de son ministère visant à transformer le secteur de l'éducation en un secteur plus inclusif. Elle a également parlé du programme de réforme de l'éducation qui est essentiel pour rendre le système éducatif plus équitable, plus inclusif et plus résilient.

Selon Mme Dookun-Luchoomun, il faut s'assurer que le système éducatif réponde

aux besoins des apprenants quel que soit leur rythme d'apprentissage. Aujourd'hui, il n'est tout simplement pas acceptable que les apprenants soient obligés de s'adapter à nos structures et il est donc important d'avoir un système qui les accomode et qui les accueille clairement étant donné qu'ils ont des besoins divers, a-t-elle indiqué. Il est de notre responsabilité de les embarquer tous et de leur apporter le soutien nécessaire, a-t-elle souligné.

En outre, la vice-Première ministre a souligné que l'agenda inclusif du SEN concerne toutes les parties prenantes ainsi que les ONG et donc la nécessité de travailler en collaboration dans ce secteur. Elle a par ailleurs souligné l'importance du développement professionnel dans le domaine et le développement de nouvelles pratiques pédagogiques.

En ce qui concerne l'approche des droits, Mme Dookun-Luchoomun a déclaré que l'enfant a le droit d'accéder à une éducation de qualité et pour que cela se concrétise, nous devons renforcer notre réseau de formation au profit du personnel du secteur SEN comprenant le directeur de l'école, le gestionnaire, les éducateurs et soignants. Le SEN et le Mauritius Institute of Education travaillent pour mieux soutenir le personnel du secteur SEN afin d'assurer la prestation d'une éducation de qualité aux apprenants ayant des besoins spéciaux, a-t-elle ajouté.

Le symposium de trois jours, animé par des conférenciers venant du Canada, de



l'Iran et des États-Unis, vise à partager les meilleures pratiques et expériences dans le secteur des BEP. Les présentations portent entre autres sur : la pensée critique dans l'enseignement et l'apprentissage dans le secteur SEN ; promouvoir l'équité et l'inclusion ; approches et thérapies complémentaires pour les apprenants SEN ; les défis de l'inclusion des personnes handicapées ; et causes et conséquences de l'épuisement professionnel chez les enseignants SEN.

Les discussions et les tables rondes portent sur les points suivants : réflexions sur la réinvention du secteur SEN pour favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et autonomiser les jeunes apprenants ; et des pratiques éthiques pour l'équité et

l'inclusion et la formation des jeunes dans le secteur SEN. Un séminaire sur « l'éducation inclusive - perspectives d'éducation », est également prévu.

Une exposition des prestataires de services du secteur SEN se tient également sur le site. Les exposants sont notamment : CEDEM ; Lycée technique pour handicapés de Laventure ; Ecole Handicapés Association SEN ; Société pour le bien-être des sourds ; Terre de Paix ; Association des malades et des handicapés de l'Est ; La Fraternité mauricienne des malades et handicapés ; et, Association des fournisseurs de services aux personnes handicapées.

Réponse de la stratégie nationale de l'AFCFTA pour améliorer la préparation de Maurice au commerce intra-africain

La réponse à la stratégie nationale de la zone de libre-échange continentale africaine (AFCFTA) visant à améliorer la préparation et la préparation de Maurice au commerce intra-africain et aux nouvelles opportunités de marché et d'investissement pour les petites et moyennes entreprises (PME) africaines, a été lancée lors d'un atelier, au Westin Turtle Bay Resort and Spa à Balaclava.

Le ministre des Transports terrestres et du Métro léger, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international, M. Alan Ganoo ; la première secrétaire, chef de la section commerciale régionale et délégation de l'Union européenne (UE) auprès de la République de Maurice et des Seychelles, Mme Alexia Schmiliver ; et l'économiste principal du Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies (ONU), M. Sébastien Vauzelle ; et d'autres personnalités étaient présentes.

L'atelier de deux jours est une initiative du ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (Centre africain de politique commerciale et Bureau sous-régional pour l'Afrique australe) avec le soutien de l'UE. L'objectif est d'informer et de sensibiliser les représentants des secteurs public et privé sur les opportunités et les défis disponibles pour le commerce, en particulier dans le cadre de l'initiative de commerce guidé de l'AFCFTA.

Dans son discours liminaire, le ministre Ganoo a indiqué que l'accord établissant l'AFCFTA est un changement potentiel pour les pays africains, ajoutant que depuis l'entrée en vigueur de l'accord le 1er janvier



2021, de nombreux progrès ont été réalisés en ce qui concerne sa ratification et sa mise en œuvre. Il a souligné que l'AFCFTA est un accord historique pour Maurice qui peut offrir des opportunités importantes aux PME, y compris les entreprises dirigées par des femmes et des jeunes engagées dans le commerce transfrontalier, pour participer au développement des chaînes de valeur régionales et à la diversification.

Afin de récolter les avantages économiques et sociaux attendus associés à la mise en œuvre de l'accord de l'AFCFTA, a-t-il déclaré, le gouvernement, avec le soutien de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA) et avec le financement de l'UE, a élaboré sa stratégie nationale de réponse à l'AFCFTA. La stratégie, a-t-il souligné, élabore une série de mesures

pour garantir que Maurice soit prête à exploiter les gains potentiels associés à l'AFCFTA, y compris la mise en place d'un comité national de mise en œuvre pour superviser la mise en œuvre de l'accord.

"Nous ne négligeons aucun effort pour maximiser les avantages de la réalisation historique de l'Agenda 2063, L'AFRIQUE QUE NOUS VOULONS", a-t-il déclaré. L'AFCFTA, qui représente un marché de 1,3 milliard de personnes et un PIB combiné d'environ 3,4 billions de dollars, est une opportunité de croissance et de prospérité pour notre pays, a-t-il indiqué. Il est important pour Maurice de saisir cette opportunité et d'explorer de nouveaux marchés sur le continent africain en renforçant sa base manufacturière et en diversifiant les marchés d'exportation traditionnels, a-t-il ajouté.

Le ministre a souligné que l'accord AFCFTA devrait être mis en œuvre à travers une approche inclusive qui crée des opportunités pour les femmes, les jeunes et les PME de participer aux sphères économiques formelles. Les PME sont l'épine dorsale et les moteurs économiques de Maurice, a-t-il déclaré, ajoutant que l'accord stimulera davantage la production intra-africaine, la consommation intra-africaine et le commerce et l'investissement intra-africains.

Il s'est réjoui que Maurice, faisant partie de la phase pilote de l'Initiative de commerce guidé avec le Kenya, la Tanzanie, la Tunisie, le Cameroun, l'Égypte et le Ghana, ait pu exporter sa première expédition dans le cadre de l'accord. Il a ainsi remercié la CEA et l'UE pour leur aide à Maurice pour la mise en œuvre de l'AFCFTA.

Mme Schmiliver, pour sa part, a souligné que l'UE est ravie de l'élan continu pour faire décoller l'AFCFTA car il est considéré comme un changeur de jeu réel et efficace qui aidera la transformation économique de l'Afrique. Elle a félicité Maurice d'être devenu l'un des premiers pays de la région à ratifier l'accord AFCFTA en 2019 et a réitéré le soutien de l'UE au processus d'intégration du continent africain en tant que zone de libre-échange.

Quant à M. Vauzelle, il a souligné que Maurice prospérerait avec la mise en œuvre complète de l'AFCFTA, ajoutant qu'elle réduirait les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce et exploiterait davantage d'opportunités commerciales. Il a parlé de la nécessité d'encourager plus de transparence, d'efficacité et de résilience ainsi que de surmonter les défis liés à la logistique et à la connectivité.

«1 % des émissions de CO2» : la France est-elle vraiment un petit pollueur à l'échelle mondiale ?

"La France ne 'pèse rien' dans les émissions mondiales de CO2, 'c'est à la Chine d'agir'..." Alors que la COP27 bat son plein en Égypte, en France, des voix se font entendre, exposant ces propos comme des arguments pour s'exonérer de lutter contre le dérèglement climatique. Si la France n'est effectivement responsable que de 1 % du dioxyde de carbone mondial, cela omet une partie des émissions et minimise la responsabilité historique du pays.

« L'humanité a un choix, coopérer ou périr. C'est soit un pacte de solidarité climatique, soit un pacte de suicide collectif ». Face à la centaine de chefs d'État et de gouvernement réunis à Charm-el-Cheikh, en Égypte, pour le début de la COP27, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a de nouveau tiré la sonnette d'alarme lundi 7 novembre insistant sur l'urgence à agir de façon coordonnée contre le dérèglement climatique.

À ces appels, certains, en France, brandissent régulièrement le même argument : le pays n'est responsable que d'un peu moins de 1 % des émissions de CO2 mondiales, donc tout effort qu'il ferait pour limiter les rejets de gaz à effet de serre serait inutile. Il faudrait plutôt se concentrer sur les plus gros pollueurs – avec en première ligne, la Chine et l'Inde. Un raisonnement relayé sans cesse sur les réseaux sociaux, mais qui pénètre aussi le discours politique. "Nous n'avons pas à sacrifier l'industrie française sur l'autel de la lutte contre le réchauffement climatique. Que les Américains et les Chinois commencent", avait ainsi lancé le polémiste d'extrême droite Éric Zemmour, en février 2022, au micro de France Inter, alors qu'il était candidat à la présidentielle française. "Effectivement, nous ferions décroître la France jusqu'à l'effacer du globe, l'effet serait nul", assurait aussi, sur Twitter, le 28 octobre, Dominique Reynié, professeur à Sciences-Po Paris et directeur général de la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol).

modèle. Désindustrialisation et mondialisation obligent, les émissions importées y ont augmenté de 78 % depuis 1995, selon un rapport du Haut Conseil pour le climat (HCC) rendu en octobre 2020. En prenant cette donnée en compte, l'institution estime, pour l'année 2019, la part des émissions de CO2 réelles de la France non pas à 0,9 % mais à 1,5 %. "Pour l'année 2020, le chiffre est plus difficile à estimer en raison de la pandémie de Covid-19", note Corinne Le Quérré, présidente du HCC.

En France, 10 tonnes de CO2 par habitant

Ensuite, si cette part semble encore faible en comparaison des mastodontes chinois ou américain, "il ne faut pas oublier les différences majeures d'échelle en termes de population", poursuit Jean Jouzel. "Pour bien se rendre compte de la situation, il faut impérativement regarder à l'échelle d'un habitant", insiste le climatologue. La Chine est certes le premier pays émetteur, mais c'est aussi le plus peuplé, avec 1,4 milliard d'habitants, soit 18 % de la population de la Terre.

Ainsi, si on se focalise uniquement sur les émissions territoriales, la France peut se vanter de ne dépenser que 4,4 tonnes de CO2 par habitant, au même niveau que la moyenne mondiale. Le pays est ainsi 78e du classement des pays les plus émetteurs de CO2. En tête, le Qatar, avec 41 tonnes de CO2 par habitant. Les États-Unis se classent au 11e rang (avec 16 tonnes par habitant). La Chine descend, elle, au 50e rang mondial, avec 7,3 tonnes de CO2 par habitant.

Mais le constat s'assombrit pour la France si l'on ajoute les autres gaz à effet de serre, notamment le méthane, responsable d'un tiers du réchauffement depuis l'ère préindustrielle. Le pays passe alors à 6,5 tonnes d'émissions par habitant en 2019, note le HCC. Et si l'on ajoute les émissions importées, l'empreinte carbone française grimpe alors à 10 tonnes de CO2 par habitant. "La France reste ainsi loin de son objectif affiché de passer sous la barre de 2 tonnes par habitant d'ici à 2050", affirme Corinne Le Quérré.

Plus parlant encore, selon un calcul du think tank Global Footprint Network, si toute l'humanité consommait autant de ressources qu'un Français, il faudrait 2,7 planètes comme la Terre pour subvenir à nos besoins, contre 2,2 planètes pour un Chinois et 5 pour un Américain.

"Un phénomène cumulatif"

"Mais surtout, le dérèglement climatique est un problème cumulatif", rappelle la présidente du HCC. "Les émissions accumulées dans le passé comptent tout autant que celles d'aujourd'hui et que celles du futur". Depuis 1750, la France a rejeté environ 38 milliards de tonnes de CO2, la rendant responsable de 2,38 % du cumul des émissions mondiales. Les États-Unis sont le pays qui en a cumulé le plus (25,29 %) suivi de la Chine (14 %). L'Afrique du Sud ou le Brésil, par exemple, ne cumulent qu'à peine 1 %.

"Cela nous donne donc une responsabilité historique", plaide la climatologue franco-canadienne. "D'autant plus que ce n'est pas que la France, mais toute l'Europe qui est concernée". L'Allemagne, qui a rejeté 92 milliards de tonnes de CO2 depuis 1750 se classe au 4e rang des plus gros pollueurs historiques, suivie par le Royaume-Uni.

"Sur cette responsabilité historique, certains plaident parfois qu'il est injuste que les jeunes paient pour les erreurs du passé. Certes, mais il n'y a pas d'autre solution", martèle Jean Jouzel. "Le dérèglement climatique est désormais inéluctable. Les émissions passées ne sont pas rattrapables. La seule chose qu'il est possible de faire, c'est de limiter les futures."

"Et la France est un pays riche et développé qui a plus de capacités à agir que d'autres, poursuit Corinne Le Quérré. Alors qu'elle était à l'initiative des Accords de Paris,

elle doit aujourd'hui montrer l'exemple dans l'action climatique."

"Mais, malgré des efforts depuis plusieurs années, le pays paraît encore loin d'atteindre ce but", déplore la climatologue. Ses émissions n'ont décliné que de 1 % en moyenne entre 2015 et 2018, moins vite que ses voisins allemands ou anglais, par exemple. En cause, notamment, un mix énergétique encore trop dépendant des énergies fossiles et un développement des énergies renouvelables à la traîne.

IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS

(Before The Honourable Master & Registrar)

In the matter:-
MOC 11/2022

The **Emmanuel Biyel L'Utile (also called Gabriel Emmanuel L'Utile)**, absent from Mauritius and herein duly represented by his agent and proxy, namely **Marius Eole L'Utile** by virtue of a Power of Attorney drawn up by Me. Roger Clency DHOORAH, Notary, dated 26 October 2016 and duly registered on 01 November 2016 in Reg. A 201611/000038, of 63, Piéton Pere Laval, Saint Croix, electing his legal domicile in the office of the undersigned Attorney at Law situate at No 27 La Poudrière Street, Port Louis

Petitioner

V

- The Curator of Vacant Estates**, vested with the undefended rights in Mauritius of (a) **José Clifford L'Utile**; (b) **Steeve Daniel L'Utile**; and (c) **Marie Kareen Shirley L'Utile**, of Renganaden Seeneevassen Building, Port Louis
- Teddy Michéal L'Utile**, of 14, Lamadi Street, Morcellement Champille Lecornu, Ste Croix
- Judex Ricardo L'Utile**, absent from Mauritius and duly represented by his agent and proxy in Mauritius, namely **Marie Brigitte Miranda Attock also called Marie Brigitte Miranda L'Utile**, by virtue of a Power of Attorney drawn up by Me Louis Gerard Cooty, Notary, on 02 April 2009 duly registered in Reg A 742 No 894, of E 04, Avenue Vignole, Circonstance, St Pierre
- Marie Corinne Jennifer L'Utile**, of E04, Avenue Vignole, Circonstance, St Pierre
- Clarel Fabien L'Utile**, of E04, Avenue Vignole, Circonstance, St Pierre

Respondents

SUBSTITUTED SERVICE BY WAY OF PUBLICATION OF RESPONDENTS NOS 3 & 5 IN THE ABOVE MATTER, BY VIRTUE OF JUDGE'S ORDER DATED 03 AUGUST 2022 (SERIAL NO 1112/2022)

NOTICE OF SALE BY LICITATION

- Take notice that on Thursday the **24th day of November 2022 at 1:30 p.m.** shall take place before the Master's Bar, situate at 2nd Floor, New Supreme Court Building, Corner Edith Cavell and Desroches Street, Port Louis, the SALE BY LICITATION of a portion of land of an extent of 11 perches (464.30 square meters), bearing PIN 1116360056, situate at Saint Croix, Port Louis but has been found to be of an extent of 459 square meters after measurements by virtue of a *rapport d'arpentage* drawn up by M S A JOOMUN, Land Surveyor, dated 26 October 2021 and registered in LS99/99096483. The said portion of land is, according to the said *rapport d'arpentage*, bounded as follows: « Vers le Nord, par un trottoir d'un metre (1.00 m) de large longeant la Rue Piéton Père Laval, sur vingt-deux mètres (22.00m); Vers l'Est, par la rue Dr Ramgoolam sur vingt-six mètres et quarante-quatre centimètres (26.44m); Vers le Sud, par le terrain appartenant à Mme. Marie Myrienne Jeanne sur quinze mètres et soixante-huit centimètres (15.68m); Et vers l'Ouest, partie par le terrain appartenant aux héritiers de Mme Marie Sylvie Jeanne sur sept mètres et dix centimètre (7.10m) et partie par le terrain appartenant à Mons. Deodat Sartokee ou ayant droits sur quinze mètres et quatre vint Treize (15.93m). » The whole more fully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter and title deeds duly transcribed in **TV 612/47 and TV 201907/001920**.
- Take further notice that in terms of Articles 813-13 of the Civil Code, as subsequently amended, any co-owner (indivisaire) of the said immovable property can substitute himself/herself to the purchaser or purchasers within one month from the date of the adjudication by a declaration made at the Registry of the Supreme Court of Mauritius (Master's Court).
- All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit their right.
- Warning you that the Petitioners shall proceed with the sale by licitation of the abovementioned immovable property on the date and at the hour aforesaid whether you be present or not.

Under all legal reservations
Dated at Port Louis, this 10th day of November 2022

M SOOBHUG
Attorney at Law
Of No 27, La Poudrière Street, Port Louis
ATTORNEY FOR THE PETITIONER

To : The Respondents Nos 3 and 5, abovenamed and styled.



"Cet argument, on le connaît par cœur. C'est un raisonnement égoïste, qui revient à attendre que les autres fassent les choses pour nous", déplore le climatologue Jean Jouzel. Dans une étude publiée par l'université de Cambridge en juillet 2020, une équipe de climatologues, psychologues et sociologues classait ainsi cet "à quoibonisme" comme ils le nomment, dans la liste des "douze excuses sur l'inaction climatique", aux côtés d'autres refrains bien connus comme "il est déjà trop tard", ou "si nous baissions nos émissions en premier, d'autres pays vont en profiter".

"Ce 1 % ne représente pas notre empreinte carbone réelle"

Sur le papier, l'argument s'appuie sur une vérité. En 2020, selon les données du Global Carbon Project, un consortium international de scientifiques, la France était en effet responsable de 0,9 % des émissions mondiales de CO2. Le pays se plaçait au 21e rang des pays émetteurs avec 277 millions de tonnes de CO2. La Chine et les États-Unis se plaçaient en tête du classement, avec, respectivement, 27 % et 14 % des émissions mondiales.

"Mais ce chiffre doit être nuancé", martèle Jean Jouzel. D'abord, car ce 1 % ne représente pas notre empreinte carbone réelle. Ce chiffre ne prend en compte que les émissions territoriales, c'est-à-dire le CO2 relâché uniquement sur notre territoire."

Pour avoir une vision plus juste, il faut ajouter toutes les émissions liées à l'importation de biens ou de services produits à l'étranger, comme, par exemple, les objets électroniques.

Or sur cette question, la France est loin d'être un élève

Afrique-Europe : « La relation à son plus bas niveau depuis 10 ans »



Le constat de la Fondation Afrique-Europe illustre une crise de confiance économique également nourrie par des réminiscences historiques.

« La relation Afrique-Europe est à son plus bas niveau sur la décennie écoulée, avec un changement de narratifs et de ton dans les médias et les réseaux sociaux, ainsi qu'au sein de la société civile. » Tel est l'avis peu complaisant livré par le rapport 2022 de la Fondation Afrique-Europe, une structure lancée en mars 2020 par la Fondation Mo Ibrahim et le think tank bruxellois Friends of Europe, en partenariat avec l'African Climate Foundation et l'ONG ONE. L'objectif : faire avancer la question du climat et veiller à la relation entre les deux continents.

Un rapport éclairant sur l'état d'esprit africain

Ce rapport, qui n'a rien de politiquement correct, donne une idée de ce que seraient les débats globaux si l'Afrique y avait voix au chapitre – ce pour quoi il milite ardemment. Il est produit par un groupe de haut niveau comprenant 45 personnalités, pour moitié africaines et moitié européennes, parmi lesquelles nombre d'anciens chefs d'État, dont Mary Robinson (Irlande) et Ellen Johnson Sirleaf (Liberia), d'ex-Premiers ministres (Romano Prodi, Italie) et des ministres en exercice comme Chrysoula Zacharopoulou, en charge du Développement (France), ou Ramtane Lamamra, aux Affaires étrangères (Algérie). La liste comprend aussi la directrice générale de l'Organisation mondiale du commerce Ngozi Okonjo-Iweala (Nigeria) et l'un de ses prédécesseurs, Pascal Lamy (France), la secrétaire générale de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) Louise Mushikiwabo (Rwanda), ainsi que des sommités des Nations unies et du secteur privé.

Les raisons économiques de la perte de confiance

Que s'est-il donc passé en 2022 pour que la relation Afrique-Europe tombe au plus bas ? Le dernier sommet Union africaine-Union européenne (UA-UE) des 17 et 18 février 2022 avait réagi « aux fortes inégalités persistantes dans l'accès aux vaccins Covid-19 entre les deux continents », rappelle le rapport. Une semaine plus tard, la Russie a envahi l'Ukraine. « Une crise du coût de la vie s'est produite, sur fond de catastrophes climatiques partout dans le monde. [...] La confiance, qui manquait déjà entre les deux continents, a été encore plus érodée ces derniers mois. »

En cause, les engagements non tenus du côté de l'UE sur le climat, comme sur d'importants investissements, tels que les 150 milliards d'euros annoncés via l'initiative Global Gateway. Celle-ci a été lancée en décembre 2021, dans le cadre d'une vision commune pour 2030, visant entre autres à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD).

Parmi les points d'achoppement, un « financement peu clair du Global Gateway, avec au moins 95 milliards qui doivent être levés via des institutions financières et des banques de développement, sans détails sur le calendrier ni quelles institutions ». Quant aux promesses faites par les pays membres de l'UE, elles restent « incertaines ».

Des effets d'annonce sans matérialisation des fonds ni outils de suivi contribuent à « créer l'anxiété chez les parties prenantes et l'impression d'un manque de transparence », souligne le rapport, exemples à l'appui. Sans nommer

directement la Finlandaise Jutta Urpilainen, le document retrace comment la commissaire européenne aux Partenariats internationaux s'est rendue en Côte d'Ivoire et au Niger en mars 2022, y annonçant 256,7 et 333,7 millions de dollars de financements respectivement, via le Global Gateway. Le tout, sans la moindre information sur de quelconques progrès ultérieurs.

La persistance du piège colonial

En outre, un passé non apuré semble enfermer les interlocuteurs, africains comme européens. « Une ombre coloniale teinte toujours les points de vue des deux côtés, piégeant les dynamiques dans le passé, poursuit la Fondation Afrique-Europe. Ceci subvertit le discours, contribue à une dissonance culturelle croissante et obscurcit les opportunités pour les deux continents de construire un avenir commun. »

Ces conclusions sont tirées d'un « media mapping » réalisé entre novembre 2021 et mai 2022 par des centres de recherche africains et européens, qui ont passé au crible la presse généraliste et les réseaux sociaux. Pour sortir d'une mentalité et d'une diplomatie qui en sont « restées au XXe siècle », le rapport insiste sur la réforme de la gouvernance mondiale, dans un contexte où le monde n'est plus bipolaire, mais multipolaire. Il revient sur la façon dont l'Europe et le « Nord global » ont analysé les votes africains aux Nations unies, majoritairement abstentionnistes, sur l'invasion russe de l'Ukraine. « Une idée paternaliste est à contrer », indique le rapport, « selon laquelle la position africaine sur l'Europe est soit fortement modelée par la désinformation russe, soit par la présence et le soutien militaire russe à plusieurs pays africains, plutôt que par les intérêts et les intentions stratégiques des pays membres de l'UA. »

Plaidoyer pour l'intégration de l'Union africaine dans un « G21 »

Outre l'Afrique, c'est tout le Sud global qui n'a pas voté pour les sanctions à l'encontre de la Russie, alors qu'une résurgence du Mouvement des non-alignés s'est opérée. « Les sanctions sont vues comme un moyen pour l'Occident de punir ceux qui sortent du rang, tandis qu'un sentiment de doubles standards sur les réponses à l'invasion de l'Irak et le renversement du président libyen Kaddafi s'ajoute à l'équation. » Enfin, le fait que 28 pays africains disposent d'accords de coopération militaire avec la Russie, principal

fournisseur en armement, ne doit pas occulter la présence de bases militaires américaines dans 29 pays, outre la présence de l'armée française en Afrique de l'Ouest.

Sur un autre sujet qui fâche, la voix si peu donnée à l'Afrique dans les institutions internationales, les pendules sont là encore remises à l'heure. Un plaidoyer est fait pour la reconnaissance d'un continent qui représente 17 % de la population mondiale, en commençant par l'intégration de l'UA au sein du G20, afin d'en faire un « G21 ». « L'Afrique est géographiquement trop grande, stratégiquement trop importante et démographiquement trop extensive pour ne pas prendre sa juste place au sommet, à la table globale », peut-on lire. Au final, la FAE fait le choix d'une rare franchise, un premier jalon en vue d'une réelle refondation.

IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS

In the matter of: -
KRISHNA PATHAK BALLGOBIN
PLAINTIFF
VERSUS
KALPANA TEWARI
DEFENDANT

In the presence of:
1. Mrs Binamatee BALLGOBIN, (born RAMKISSOON)
2. Mrs Chandrani SOOROOJBALLY (born BALLGOBIN)
3. Mrs Yougeswari FARYAN (born BALLGOBIN)
4. The Conservator of Mortgages
CO-DEFENDANTS

NOTICE TO ATTEND COURT:

Whereas the Plaintiff, Mr Krishna Pathak Ballgobin has entered a Complaint with Summons against you the abovenamed Defendant Mrs Kalpana Tewari and Proposed Amended Complaint with Summons dated 1st November 2022, praying for a judgment decreeing and declaring as follows: (a) That the Sale made by late Chandradeo Pathak BALLGOBIN with the intervention of Mrs Binamatee BALLGOBIN (born RAMKISSOON) (the Co-Defendant No.1) to Plaintiff duly transcribed in Vol.5505 No.15 was in fact a "donation déguisée" between father and son to all intents and purposes; be declared null and void; (b) That the above Defendant has no right whatsoever in the property in lite, in as much as this is a "bien propre" belonging to the Plaintiff, for having obtained same by way of "donation déguisée". That the property in lite is a « bien propre » and the Defendant has no right whatsoever in the aforesaid property; (c) Ordering the Conservator of Mortgages Co-Defendant No.4 in the above matter to transcribe and make the necessary entries in the book kept by the Co-Defendant No.4 any judgment given by the above Court; (d) To make such order and orders as the justice of the case may require in the present circumstances.

Whereas in virtue of a Judge's Order made by Her Ladyship, The Honourable G. Jugessur-Manna, Judge dated 1st December 2017, upon the application of Mr A. O. Jankee, Attorney for Plaintiff, the abovenamed Plaintiff has been authorized to effect substituted service of the Proposed Amended Complaint with Summons by way of publication in two daily newspapers and posting up at the Defendant's last place known domicile, Kalipa Road, Bramsthan.

TAKE NOTICE THAT the above matter which came on 3rd November 2022 has been postponed for Mention on Friday the 25th November 2022 at 10.00am before the Honourable P. M. T. K. Kam Sing, Judge, Supreme Court, Edith Cavell Street, Port Louis.

NOW TAKE FURTHER NOTICE that a copy of the Proposed Amended Complaint with Summons may be inspected at the Registry of the Supreme Court during office working days and hours and the matter shall be heard on the aforesaid day and hour whether you are present or not

Under all legal reservations.
Dated at Port Louis this 8th day of November 2022
A.O.JANKEE
Of 7th Floor, Newton Tower,
Sir William Newton Street, Port Louis
ATTORNEY FOR THE PLAINTIFF

NOTICE UNDER SECTION 137 (3) (b) OF THE INSOLVENCY ACT 2009

Rollway Partners Limited (In Member's Voluntary Winding-up)

The shareholder of Rollway Partners Limited (the "Company") has passed the following special resolutions on 16 December 2021 in lieu of holding a special meeting in accordance with Section 117 of the Companies Act 2001:

1. That the Company be wound up voluntarily under sections 139 to 141 of the Insolvency Act 2009;
2. That Mr Osman M. Badat of 4th Floor Sharon House Building Sir William Newton Street Port-Louis be appointed as liquidator; and
3. That the liquidator be and is hereby empowered to distribute to the Member, in specie or in kind, the whole or any part of the assets of the Company.

Dated this: 03 November 2022
By order of the board

NOTICE UNDER SECTION 311(2) OF THE COMPANIES ACT 2001

In the matter of OVERSEAS FOOD INDUSTRIAL CONSULTING LTD

Notice is hereby given that "OVERSEAS FOOD INDUSTRIAL CONSULTING LTD" of c/o Tri-Pro Administrators Ltd, Level 5, Maeva Tower, Bank Street, Cybercity, Ebène, Republic of Mauritius is applying to the Registrar of Companies for removal from the Register of Companies, under Section 309(1)(d) of the Companies Act 2001 on the ground that:-

"The Company has ceased to carry on business, has discharged in full its liabilities to all known creditors, and has distributed its surplus assets in accordance with the Companies Act 2001".

Objections or claims if any should be lodged with the Registrar of Companies not later than 28 days from the date of this notice.

Dated this 07 November 2022
Director

NOTICE UNDER SECTION 311 (2) OF THE COMPANIES ACT 2001

Notice is hereby given that Gemini International a Global Business Company having its Registered Office at C/o OCRA (Mauritius) Limited, Level 2 MaxCity Building, Remy Ollier Street, Port Louis, Mauritius is on this 10 November 2022 applying to the Registrar of Companies to be removed from the Register of Companies under Section 309 (1)(d) of the Companies Act 2001.

Notice is hereby also given that the company has ceased to carry on business, has discharged in full its liabilities to all its known creditors, and has distributed its surplus assets in accordance with its constitution and the Companies Act 2001.

Any objection to the removal of the company under Section 312 of the Companies Act 2001 is to be made in writing to the Registrar of Companies by latest on 9 December 2022

Virtual Secretaries Limited
Corporate Secretary
Date: 10 November 2022

NOTICE UNDER SECTION 117 OF THE INSOLVENCY ACT 2009

Rollway Partners Limited (In Liquidation)

Notice is hereby given that following a special resolution of shareholders of Rollway Partners Limited (the Company) passed on, 16 December 2021, Osman M. Badat of 4th Floor, Sharon House Building Sir William Newton Street, Port-Louis have been appointed Liquidator of the Company.

The date of commencement of the liquidation is 16 December 2021.

Osman M. Badat, FCA
Licensed Insolvency Practitioner
Rollway Partners Limited (In Liquidation)
4th Floor Sharon House Building
Sir William Newton Street
Port-Louis
Tel: +230 2106921

**SC India Credit Co (Mauritius)
("the Company")
(In Liquidation)**

Notice is hereby given that a special resolution (final meeting) of SC India Credit Co (Mauritius) will be passed on 09 December 2022 at 10h30 for the purpose of transacting the following business:

To receive and adopt final account on winding up

Dated 08 November 2022

Osman Mahmud Badat (FCA)
Liquidator

**NOTICE FOR PERMISSION FOR BUILDING
AND LAND USE PERMIT APPLICATION**

Take notice that **DAR-UL-ARKRUM** represented by **Mr. Abdool Majeed Jeenathally** will apply to the District Council of Grand Port for a Building and Land Use Permit for the proposed

- (1) Demolition of an existing concrete building at Ground & first floors
- (2) Erection of a boundary wall of 1.8m height and
- (3) Construction of a madrassah (educational activities) at Cemetery/Shivala Road, Plaine Magnien.

Any person feeling aggrieved by this proposal may lodge an objection in writing to the above-named Council within 15 days as from date of this publication.

SALE BY LICITATION

NOTICE is hereby given that on the 8th day of November, 2022 has been filed in the Master's Office of the Supreme Court, the Memorandum of Charges, under and pursuant to which shall take place before the Master's Bar, the Sale by Licitation of:-
DESCRIPTION OF PROPERTY: DESIGNATION: Une portion de terrain de la contenance de **cinq cent quatre vingt trois metres carres et vingt centiemes de metres carres (583.20m²)**, étant le **Lot No.3** située au quartier des Plaines Wilhems lieudit Bassin, Quatre Bornes bornée d'après un rapport de Monsieur Ricardo Ramiah, Arpenteur Jure, en date du 07/05/1999, enregistré au Reg LS 36 No.6998 comme suit: Au Nord Est, par l'avenue Manick, des reserves d'un metre et cinquante centimètres (1.50m) de large entre formant partie de la portion présentement decrite, sur vingt trois metres soixante dix centimètres (23.70m); cette limite suit un mur en blocs de ciment de quinze centimètres (0.15m) d'épaisseur, entrecoupe d'une entree, se trouvant sur la portion présentement decrite; Au Sud Est, par le Lot No.4, devant revenir a Monsieur Premcoomar Guinness, sur vingt sept metres huit centimètres (27.08m²); cette limite traverse en partie un Kalimaye; Au Sud Ouest, partie par un terrain de la contenance de onze perches trois quart, appartenant a Monsieur Hemraz Bissoondoyal, suivant titre transcrit au Volume 812 Numero 105, et partie par un terrain de la contenance de dix sept perches un quart, appartenant a Madame Nina Bianauthsing, suivant titre transcrit au Volume 1329 no. 185, sur une longueur totale de dix huit metres quarante centimètres (18.40m); cette limite suit en partie une maison en blocs de ciment sous dalle a etage et en partie un mur en blocs de ciment de quinze centimètres (0.15m) d'épaisseur, le tout se trouvant sur la portion présentement decrite; Et au Nord Ouest, sur trois lignes, les premiere et deuxième, par le Lot No.1, devant revenir a Monsieur Damodur Guinness, mesurant respectivement trois metres vingt deux centimètres (3.22 m); cette ligne suit une maison construite en blocs de ciment sous dalle, se trouvant sur ladite premiere portion, onze metres soixante dix neuf centimètres (11.79 m); cette ligne suit en parties un garage construit en blocs de ciment sous dalle, se trouvant sur la portion présentement decrite et la troisième, par la deuxième portion, devant revenir a Monsieur Oodhow Guinness, sur treize metres et quarante deux centimètres (13.42m). Ensemble une maison en beton sous dalle d'une superficie de deux mille cinq cents pieds carres environ et généralement tout ce qui peut en dépendre et en faire partie sans aucune exception ni reserve. The whole morefully as described in deed transcribed in Volume TV 5047/36 and Pin No. 1723190004 and in the Memorandum of Charges filed in the above matter. **The said sale is prosecuted at the request of Development Bank of Mauritius Ltd, having its registered office situate at Chaussee Street, Port Louis, here-acting as inscribed creditor of Mr. Seeshoopalsing GUNNESS residing at Mannick Avenue, Bassin Road, Quatre Bornes against 1. Mr. Seeshoopalsing GUNNESS, residing at Mannick Avenue, Bassin Road, Quatre Bornes; 2. Mrs. Anuradha DAUMOO (born GUNNESS), the lawful wife of Mr. Bhawat Parsadsing DAUMOO residing at Bel Air, Grand Sable; 3. Miss Abha GOWREESUNKER, heir of late Mrs. Mohinee GOWREESUNKER (born GUNNESS), residing at Mannick Avenue, Bassin Road, Quatre Bornes; 4. Ms. Damini GUNNESS residing at 86, Nehru Road, Quatre Bornes; and 5. Mrs. Ww Bhawantee GUNNESS (born BEEHARRY), the widow of late Mr. Damroosing GUNNESS, residing at 86, Nehru Road, Quatre Bornes.**

NOW TAKE NOTICE that in terms of Articles 813-13 of the Code Napoleon any co-owners (in-divisaires) of the said property can substitute himself or herself to the purchaser or purchasers within one month as from the date of adjudication by a declaration made at the Registry of the above Court, and the whole morefully described in the said Memorandum of Charges. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said immovable property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 09th day of November, 2022.

Me. R. Bucktowonsing S.A

Orison Legal

Level 2, Hennessy Court, Corner Pope Hennessy & Suffren Streets, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

**CORRIGENDUM
SALE BY LEVY**

Following a notice which was published in the issue of "Le Socialiste" newspaper dated the 27th October 2022, under the hand and signature of Me. N. RAMA, Attorney in charge of the sale, please read at lines 29 to 37 of the said notice as follows:- **"The said sale is prosecuted at the request of Afri Life Insurance Ltd in the rights of Metropolitan Life (Mauritius) Ltd, formerly known as Mauritian Eagle Leasing Company Ltd against Parchemin Co Ltd, having its Registered Office situate at No. 22, Quatre Epices Street, Ste Croix" instead of Parchemin Co. Ltd (now in receivership), service to be effected on its receiver, Mr. Mushtaq Oosman having its Registered Office situate at level 9, Orange Tower, Cybercity, Ebene.**

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 07th day of November 2022.

Me. N. RAMA

of Suite 701, 6th Floor, Chancery House Street, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

**IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS
(FAMILY DIVISION)**

In the matter of:

Karesma Ramrup

Petitioner (W)

V.s

Abhijit Dutta

Respondent (H)

TAKE NOTICE that in virtue of an order made by Honourable Judge of the Supreme Court of Mauritius (Family Division) on the 4th day of August, 2022, it has been ordered Substituted Service of the relevant processes of the Divorce Proceedings and all ulterior process on the Respondent by way of publication of a Notice in two dailies newspapers which shall be 'L'Express' newspaper or "Le Mauricien" Newspaper.

TAKE FURTHER NOTICE, that the above matter has been fixed to **Monday the 16th day of January, 2023 at 10.00 a.m for Merits** before the Supreme Court (Family Division), situate at Corner Edith Cavell and Desroches Streets, Port Louis, to show cause, if any, why the said case should not be proceeded with.

NOW TAKE FURTHER NOTICE, you the abovenamed Respondent is hereby requested to appear before the above Court on the aforesaid day and hour and warning you that the case will be proceeded with whether you be present or not.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 09th day of November, 2022.

Me. M. I. Dauhoo

Of Cathedral Square, Port Louis.

Petitioner's Attorney

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 16th day of March, 2023 at 1.30 p.m. shall take place before the Master's Court, (Courtroom No. 23), 2nd Floor, New Supreme Court Building, Cr Edith Cavell & Desroches St, Port Louis, the Sale by levy of: **"A plot of land situated in the district of Port Louis, place called "Grand Riviere Nord Ouest" of an extent of FOUR HUNDRED AND FIFTY FIVE DECIMAL ZERO FIVE SQUARE METRES (455.05 M²) and bounded according to title deed transcribed in Vol. 5227/6, as follows:- On the first side, by a pavement separating the present lot from "Grande Riviere Nord Ouest" Royal Road, on 8.00 M; On the second side, by the Lot herein before described and which will belong to Idrish Nundloll on a broken line in three parts, measuring 16.70 M, 8.45 M and 20.84 M respectively; On the third side, partly by Sonee Balnac and Jayman gal Baruth, on 16.78 M; On the fourth and last side, by Laganee Moodeen Nundloll, on 35.23 M; Together with the building/s existing or which may, in future exist thereon. The said property bears PIN number 1111340149**». There exists on the said portion of land two concrete building under slab which are used as office and garage and are provided with water and electricity supplies.

The whole morefully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter.

The sale is prosecuted at the request of The Mauritius Commercial Bank Ltd against Mr. Mohamud Salim ROMJHON.

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 8th day of November, 2022.

Udhisteer K. Ragobur

ENSafrica (Mauritius)

Of 18, Edith Cavell Street, Port Louis.

Attorney in charge of the sale.

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 16th day of March 2023 at 1.30 p.m. shall take place before the Master's Court, (Courtroom No. 23), 2nd Floor, New Supreme Court Building, Cr Edith Cavell & Desroches St, Port Louis, the Sale by levy of: "In relation to the Fixed Charge up to an amount of ('jusqu'à concurrence de') Rs. 2,175,000 (RUPEES TWO MILLION ONE HUNDRED AND SEVENTY FIVE THOUSAND ONLY) over the following asset:- Une portion de terrain de la contenance de TROIS CENT SOIXANTE DIX HUIT METRES CARRES ET SOIXANTE DIX CENTIEMES (378.70 M²), étant le lot No A3 située au quartier de la Rivière du Rempart lieudit Belle Vue Maurel et bornée d'après un rapport avec plan figuratif y joint dressé par Monsieur Ravin Tupsy, arpenteur juré, le 29/11/1991 enregistré au Reg LS 27/8230 comme suit :- (PIN Number :-1301020148) Du premier côté, par le lot No. A2 (Monsieur Seenarain Gobin) sur TREIZE METRES DIX NEUF (13 M 19); Du second côté, par un terrain appartenant à Monsieur Ramnarain Backtowa ou ayants droit sur VINGT HUIT METRES SOIXANTE CINQ (28 M 65) ; Du troisième côté, par le lot A4 (Monsieur Sreekissoo Gobin) sur TREIZE METRES VINGT CINQ (13 M 25) ; Et du quatrième côté, par un terrain appartenant à Bangeerutty Meeheelaul ou ayants droit, un chemin de sortie de TROIS METRES ZERO CINQ (3 M 05) de large entre sur VINGT ET HUIT METRES SOIXANTE CINQ (28 M 65). Together with all buildings, constructions and plantations erected and/or to be erected thereon and all dependencies and appurtenances thereof, generally whatsoever, without any exception or reservation the whole as more fully described in title deed drawn up by Mr. Mohammad Zaheer Jafferally, Notary Public, on the 15/07/2014 registered and transcribed on the 21/07/2014 in TV201407/001233. AND 2. In relation to the Fixed Charge up to an amount of (' jusqu'à concurrence de') Rs. 325,000 (RUPEES THREE HUNDRED AND TWENTY FIVE THOUSAND ONLY) over the following asset :- Une portion de terrain de la contenance de DEUX CENT QUATRE VINGT QUATORZE METRES CARRES (294 M²) étant le lot A2 située au quartier de la Rivière du Rempart lieudit Belle Vue Maurel et bornée d'après un rapport avec plan figuratif y joint dressé par Monsieur Ravin Tupsy, arpenteur juré, le 29/11/1991 enregistré au Reg LS 27/8230 comme suit :- (PIN Number :- 1301020170) Du premier côté, par le lot No. A1 (Monsieur Mohunlall Gibin) sur TREIZE METRES QUATORZE (13 M 14) ; Du second côté, par un terrain appartenant à Monsieur Ramnarain Backtowa ou ayants droit sur VINGT DEUX METRES TRENTE QUATRE (22 M 34). Du troisième côté, par le lot A-3 (Monsieur Anand Sawmi Gobin) sur TREIZE METRES DIX NEUF (13 M 19); Et du quatrième côté, par un terrain appartenant à Mr. Bangeerutty Meeheelaul ou ayants droit, un chemin de sortie de TROIS METRES ZERO CINQ (3 M 05) de large entre, sur VINGT DEUX METRES TRENTE QUATRE (22 M 34). Together with all buildings, constructions and plantations erected and/or to be erected thereon and all dependencies and appurtenances thereof, generally whatsoever, without any exception or reservation, the whole as morefully described in title deed drawn up by Mr Dharamraj Pentiah, Notary Public, on the 29/04/2008 registered and transcribed on the 06/05/2008 in TV 6990/45. BUILDINGS AND/OR PLANTATIONS: Location Lot No. A3 & A2, off Temple Road, Belle Vue Maurel in the district of Rivière du Rempart. Extent of Land **2 contiguous plots: Lot A3:** 378.70 m2 or 99.68 toises (PIN: **1301020148**) as per Site & Location Plan of Land Surveyor, Mr. B. Roopun dated 04.02.2014. **Lot A2:** 294 m² or 77.38 toises (PIN : **1301020170**) as per Site & Location Plan of Land Surveyor, Mr. Kritaand Balaghee DATED July 2020. Land The zone is residential. **Lot A.3:** Land has a relatively even topography with frontage of 28.65 metres to a 3.05 metre wide exit road. Temple Road is about 55 metres away from subject property. **Lot A2:** Land has a relatively even topography with frontage of 22.34 metres to a 3.05 metre wide exit road. Temple Road is about 30 metres away from subject property. The site is serviced with all infrastructural utilities and facilities. Access to property is by means of an untarred and vehicular road. Electricity and domestic water supply are available on site. Neighbourhood mainly consists of semi-luxurious residential buildings in a built-up residential zone. All amenities including public transport are available in the region. Building Residential Building The double storey (Ground floor + first floor) residential building is made of reinforced concrete frame structure with concrete block walls under a flat reinforced concrete slab. a) Area – Approximately 205 m² or 2 205.80 ft² (As per measurement) b) State of repair – Good c) Finishes: Openings – Ground & First floors: Aluminium glazed doors and windows. Plastering and paint – Internal and external walls are rendered and painted.

The whole morefully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter.

The sale is prosecuted at the request of The Mauritius Commercial Bank Ltd against Mr. Ashvin GOBIN and Anor duly represented by their agent and proxy, Mr. Heman GOBIN.

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 08th day of November, 2022.

Thierry Koenig SA

ENSafrica (Mauritius)

18, Edith Cavell Street, Port Louis.

Attorney in charge of the sale.

NOTICE UNDER SECTION 311 OF THE COMPANIES ACT 2001

Notice is hereby given that Continental Business Management Corporation, operating as an Authorised Company with Authorisation number AU21102236 (the "Company") and having its registered office at Premier Business Centre, 10th Floor, Sterling Tower, 14 Poudriere Street, Port Louis, Mauritius is applying to the Registrar of Companies to be removed from the Register of Companies under the provisions of section 309(1)(d) of the Companies Act 2001.

Notice is hereby also given that the Company has ceased to carry on business, has discharged in full its liabilities to all its known creditors and has distributed its surplus assets in accordance with its Constitution and the Companies Act 2001.

Any objection to the removal of the Company under Section 312 of the Companies Act 2001 is to be made in writing to the Registrar of Companies by latest 07 December 2022".

Dated this: 09 November 2022

Premier Financial Services Limited
Registered Agent

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 2nd day of March, 2023 at 1.30 p.m. shall take place before the Master's Court, (Courtroom No. 23), 2nd Floor, New Supreme Court Building, Cr Edith Cavell & Desroches St, Port Louis, the Sale by levy of: « Les biens et droits immobiliers ci-après décrits dépendant d'un immeuble portant la dénomination de « RESIDENCES NUTHAY & LALMAHOMED », érigé sur une portion de terrain de la contenance de QUATRE CENT SOIXANTE QUINZE METRES CARRES (475 M²), PIN Number :- 1721290042, située au quartier des Plaines Wilhems, lieu dit Quatre Bornes le tout plus amplement décrit au règlement de copropriété ci-après relaté. Le dit immeuble soumis au régime de la copropriété et ayant fait l'objet d'un état descriptif de division incorpore au Règlement de copropriété dressé par Me. Mohammad Yousoof Aumjaud, notaire, suivant acte a son rapport en date du 05/03/2009, enregistré et transcrit au TV 7296/42. DESIGNATION Lot No. 3A :- Un appartement résidentiel situé au deuxième étage, plus précisément à gauche de la dite maison en regardant de la Rue Delaitre, d'une superficie de CENT DIX NEUF METRES CARRES (119 M²), comprenant :- (i) trois chambres à coucher (ii) deux balcons (iii) trois toilettes (iv) un couloir. Avec ensemble les cent soixante et onze/millièmes (1711/1,000èmes) des parties communes y attachées. Audit règlement de copropriété il a été fait mention, savoir :- Il existe un jardin privé de QUARANTE HUIT DECIMAL CINQUANTE METRES CARRES (48.50 M²) se trouvant sur la droite dudit terrain en regardant de la Rue Delaitre qui sera privative au bénéficiaire des Lots Nos. 3A et 3B, comme indique au plan. Description des parties communes. (i) Qu'il existe un espace commun comprenant un escalier de secours, fosse septique et réservoir d'eau de CINQUANTE TROIS DECIMAL QUATRE VINGT QUINZE METRES CARRES (53.95 M²), communs aux bénéficiaires des Lots 1, 2 et 3 dudit copropriété ; (ii) Qu'il existe un escalier de VINGT ET UN METRES CARRES (21.00 M²) se trouvant à l'avant dudit bâtiment en regardant de la Rue Delaitre commun aux bénéficiaires des Lots 1, 2 et 3 dudit copropriété ; (iii) La dalle du deuxième étage d'une superficie de DEUX CENT QUARANTE ET UN METRES CARRES (241 M²) sera commun aux bénéficiaires des Lots 1, 2 et 3 dudit copropriété. Together with all buildings, constructions and plantations existing thereon and all dependencies and appurtenances thereof, generally whatsoever, without any exception or reservation the whole as morefully described in title deed drawn up by Mr. Ahmad Ibrahim Gopee, Notary Public, on the 12/08/2015 and 13/08/2015 registered and transcribed in TV 201508/001428. Land Zoning:- Residential Site:- The rectangular shaped land has an even topography with a frontage to a common road - Avenue Dr. Delaitre. The site is serviced with all infrastructural utilities and facilities. Access:- Access to property is by means of a tarred vehicular common road. Services:- Electricity and domestic water supply are available on site. Neighbourhood consists of semi-luxurious and luxurious residential buildings in a heavily built-up residential area. All amenities including public transport are available in the region. Buildings - Lot No. 3 A of Residences Nuthay & Lalmahomed Building - Apartment - Lot No. 3A:- The three storey (ground floor + 1st floor + 2nd floor) residential complex is made of reinforced concrete frame structure with concrete block walls under a reinforced concrete slab roof. Apartment Lot No. 3A is found on the second floor and has a quate part of 171/1,000ths. There is private garden of extent of 48.50 M² for owners of Lot 3A and 3B (a) Area - 119 M² or 1,280.44 ft², (b) State of repair - Fair, (c) Finishes: Openings - Mainly aluminium glazed and windows. Plastering and paint - External walls are rendered and painted.»

The whole morefully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter.

The sale is prosecuted at the request of The Mauritius Commercial Bank Ltd against Mr. Mohammed Assif Javed BHEENICK also called BHEENICK Mohammad Assif Javed.

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 8th day of November, 2022.

Udhisteer K. Ragobur
ENSAfrica (Mauritius)
Of 18, Edith Cavell Street, Port Louis.
Attorney in charge of the sale.

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 16th day of March, 2023 at 1.30 p.m. shall take place before the Master's Court, (Courtroom No. 23), 2nd Floor, New Supreme Court Building, Cr Edith Cavell & Desroches St, Port Louis, the Sale by levy of: « Tout ce qui reste - après distractions (d'une portion de terrain de la contenance de 64½ Toises soit 245.10 m² vendue suivant titre transcrit au Vol. 847 No. 36) d'un immeuble terrain emplacement situé au quartier de Port-Louis, 38 Dr. A. Rouget Street, de la contenance originaire de 119.85 Toises soit environ 455.27 m² et bornée dans sa contenance originaire d'après un procès-verbal d'arpentage dressé par Monsieur M. Banymadhub ancien, arpenteur juré, le 18 juillet 1947, enregistré au Reg :- L.S 18 No. 1176, comme suit :- Du premier côté, par une ruelle (impasse Monsieur) sur 74 pieds soit 22.56 m ; Du deuxième côté, par la Rue Monsieur sur 65 pieds 09 pouces soit 20.04 m ; Du troisième côté, par M. Cooty sur 76 pieds 06 pouces soit 23.32 m ; Et du quatrième côté, par Mme. Vve Raoul Edouard Michel, sur une longueur calculé de 64 pieds 04 pouces soit 19.61 m ; ». There exists on the said portion of land a one storeyed concrete building together with water and electricity supplies.

The whole morefully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter.

The sale is prosecuted at the request of The Mauritius Commercial Bank Ltd against Marie Désirée YU WAI MAN (born LUI CHIM), the Widow of Late Kim Chan YU-WAI-MAN also called Kim Chan Yu Wai Man also called Antoine Kim Chan Yu Wai Man & Ors.

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 8th day of November, 2022.

Thierry Koenig SA
ENSAfrica (Mauritius)
Of 18, Edith Cavell Street, Port Louis.
Attorney in charge of the sale

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 2nd day of March, 2023 at 1.30 p.m. shall take place before the Master's Court, (Courtroom No. 23), 2nd Floor, New Supreme Court Building, Cr Edith Cavell & Desroches St, Port Louis, the Sale by levy of: Une portion de terrain de la contenance de QUARANTE CINQ TOISES (45 T) soit CENT SOIXANTE DIX METRES CARRES ET QUATRE VINGT QUINZE CENTIEMES DE METRE CARRE (170.95 M²), située au Port Louis, Vallée des Prêtres plus précisément à Rue Decailla F. H., No. 19A d'après le cadastre de la Municipalité de Port Louis. Au titre de propriété ci-après relaté, il a été fait observer que la sus dite portion de terrain a depuis été arpentée par Monsieur Mooslim Chamroo, arpenteur juré et a été par lui trouvée être de la même contenance soit QUARANTE CINQ TOISES (45 T) ou CENT SOIXANTE DIX METRES CARRES ET QUATRE VINGT QUINZE CENTIEMES DE METRE CARRE (170.95 M²), suivant son rapport d'arpentage avec plan figuratif y joint dressé en date du 18/03/2003 enregistré au Reg :- L. S. 49/80 et comprise dans les abornements suivants :- (PIN Number :- 1116320020) Du premier côté, par « Maudarbux Lane », sur DOUZE METRES QUATRE VINGT DIX NEUF (12 M 99) ; Du deuxième côté, par Haniif Hoolash, sur DOUZE METRES TRENTE QUATRE (12 M 34) ; Du troisième côté, partie par Bibi Rookhia Shah Salamut et partie par un chemin de sortie d'UN METRE SOIXANTE DEUX (1 M 62) de large (donnant accès à la Rue Horace de Cailla), sur DOUZE METRES QUATRE VINGT DIX NEUF (12 M 99) ; Et du quatrième et dernier côté, partie par Sawkatally Mohorun et partie par Assen Mohorun, sur QUATORZE METRES SOIXANTE DEUX (14 M 62). Together with all buildings, constructions and plantations existing thereon and all dependencies and appurtenances thereof, generally whatsoever, without any exception or reservation, the whole as morefully described in the deed drawn up by Mr. Ahmad Ibrahim Gopee, Notary Public on the 05/03/2004, registered and transcribed on the 22/03/2004 in TV 5445/4.». There exists on the plot of land of 170.95 M², a high roof single storey building with a mezzanine floor, construction of which is in a reinforced concrete framed structure, concrete block walls under reinforced concrete slab roof.

The whole morefully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter.

The sale is prosecuted at the request of The Mauritius Commercial Bank Ltd against Mr. Assen MOHORUN.

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 8th day of November, 2022.

Udhisteer K. Ragobur
ENSAfrica (Mauritius)
Of 18 Edith Cavell Street, Port Louis.
Attorney in charge of the sale.

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 9th day of March, 2023 at 1.30 p.m. shall take place before the Master's Court, (Courtroom No. 23), 2nd Floor, New Supreme Court Building, Cr Edith Cavell & Desroches St, Port Louis, the Sale by levy of: 1. «A Fixed Charge by Mr. and Mrs. APOLLON Pierre Harold David Cursley Aldo over the following asset:- Le droit de surélévation sur CENT CINQUANTE DEUX METRES CARRES (152 M²) à prendre d'un bâtiment résidentiel d'une superficie de DEUX CENT DIX SEPT DECIMAL HUIT METRES CARRES (217.8 M²) construit en blocs de ciment sous dalles, érigé sur deux portions de terrain contiguës situés au quartier de Plaines Wilhems, lieu dit Curepipe, savoir :- **La première**, de la contenance de SIX PERCHES ET VINGT CINQ CENTIEMES (6.25 P) soit DEUX CENT SOIXANTE TROIS DECIMAL HUIT DIXIEMES METRES CARRES (263.8 M²) ; Et **La seconde**, de la contenance de VINGT TROIS METRES CARRES (23 M²) et bornée d'après le titre de propriété ci-après relaté, comme suit :- Il a été fait observer au titre de propriété ci-après relaté que les dits terrains forment ensemble DEUX CENT QUATRE VINGT SIX DECIMAL QUATRE VINGT CENTIEMES METRES CARRES (286.80 M²). Avec ensemble une fraction correspondant à SOIXANTE DIX CENTIEMES (0.70) à prendre dans SEPT CENT CINQUANTE NEUF DECIMAL QUARANTE ET UN/MILLIEMES (759.41/1,000èmes) de la propriété du sol du sus dit terrain et des parties communes y attachées. » Together with all buildings, constructions and plantations existing thereon, and all dependencies and appurtenances thereof, generally whatsoever without any exception or reservation the whole as morefully described in title deed drawn up by Mr. Hassam Seelarbokus, Notary Public, on the 16/10/2006, registered and transcribed on the 19/10/2006 in TV 6349/34. And 2. A Fixed Charge by Mr. and Mrs. APOLLON Harold Raymond over the following asset :- Ledit bâtiment résidentiel d'une superficie de DEUX CENT DIX SEPT DECIMAL HUIT METRES CARRES (217.8 M²) construit en blocs de ciment sous dalles, érigé sue deux portions de terrain contiguës situées au quartier des Plaines Wilhems, lieu dit Curepipe, savoir :- **La première**, de la contenance de SIX PERCHES ET VINGT CINQ CENTIEMES (6.25 P) soit DEUX CENT SOIXANTE TROIS DECIMAL HUIT DIXIEMES METRES CARRES (263.8 M²) ; (PIN Number :- 1743150074) D'un côté, par un chemin mitoyen et commun, sur CINQUANTE TROIS PIEDS NEUF POUCES (53' 9") soit DIX SEPT DECIMAL CINQ METRES (17.5 M) ; Du second côté, par Jasmath Kawal, sur QUARANTE SIX PIEDS HUIT POUCES (46' 8") soit QUINZE DECIMAL DEUX METRES (15.2 M) ; Du troisième côté, par Asnally Oollit, sur CINQUANTE QUATRE PIEDS TROIS POUCES (54' 3") soit DIX SEPT DECIMAL SOIXANTE SEPT METRES (17.67 M) ; Du quatrième côté, par Dewoonanen Kawal, sur QUARANTE SIX PIEDS SIX POUCES (46' 6") soit QUINZE DECIMAL QUATORZE METRES (15.14 M) ; La mesure employée est le pied français/mètres. Et **La seconde**, de la contenance de VINGT TROIS METRES CARRES (23 M²) et bornée d'après le titre de propriété ci-après relaté, comme suit :- (PIN Number :- 1743150130); D'un côté, par l'axe d'un chemin commun et mitoyen d'UN METRE QUATRE VINGT QUINZE (1 M 95) de large, sur UN METRE QUARANTE TROIS (1 M 43) ; Du second côté, par le surplus du terrain de la venderesse, sur QUINZE METRES SEIZE (15 M 16) ; Du troisième côté, par M. Deepnarain Ramkishore, sur UN METRE SOIXANTE DEUX (1 M 62) ; Du quatrième et dernier côté, par le terrain appartenant au présent acquéreur lui-même, sur QUINZE METRES QUINZE (15 M 15) ; Il a été fait observer au titre de propriété ci-après relaté que les dits terrains forment ensemble DEUX CENT QUATRE VINGT SIX DECIMAL QUATRE VINGT CENTIEMES METRES CARRES (286.80 M²). Avec ensemble une fraction correspondant à SOIXANTE DIX CENTIEMES (0.70) à prendre dans SEPT CENT CINQUANTE NEUF DECIMAL QUARANTE ET UN/MILLIEMES (759.41/1,000èmes) de la propriété du sol du sus dit terrain et des parties communes y attachées. » Together with all buildings, constructions and plantations existing thereon, and all dependencies and appurtenances thereof, generally whatsoever without any exception or reservation the whole as morefully described in title deed drawn up by (i) Mr. Jacques Montocchio, Notary Public, on the 17/09/1975, registered on the 26/09/1975 in Reg. C 275/2731 and transcribed on the 17/09/1975 in TV 1300/232 (ii) Mr. Joseph Marcel Joson, Late Notary Public, on the 07/10/1992, registered and transcribed on the 19/10/1992 in TV 2434/49 and (iii) Mr. Hassam Seelarbokus, Notary Public, on the 16/10/2006, registered and transcribed on the 19/10/2006 in TV 6349/34.». The property consists of two plots of land of 261 M² and 23 M² respectively on which stands a two storey (ground + one) residential building. Construction is in reinforced concrete framed structure, concrete block walls under reinforced slab roofs.

The whole morefully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter.

The sale is prosecuted at the request of The Mauritius Commercial Bank Ltd against Mr. Harold Raymond APOLLON and Ors.

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 8th day of November, 2022.

Udhisteer K. Ragobur
ENSAfrica (Mauritius)
Of 18, Edith Cavell Street, Port Louis.
Attorney in charge of the sale

Coupe Carabao

**Arsenal 1-3 Brighton:
Les Seagulls ont riposté
pour remporter la
victoire au troisième tour**



Brighton est venu par derrière pour éliminer Arsenal de la Coupe Carabao alors qu'ils gagnaient 3-1 lors de leur match nul au troisième tour.

Edie Nketiah a donné l'avantage à Arsenal à l'Emirates Stadium, mais les Seagulls ont riposté grâce à un penalty de Danny Welbeck, avant que les buts en seconde période de Kaoru Mitoma et Tariq Lamptey ne mettent l'égalité hors de doute.

Ce n'était que la deuxième fois en 20 saisons qu'Arsenal ne parvenait pas à dépasser le troisième tour de cette compétition, tandis que pour Brighton, c'était la première fois depuis 2011 qu'ils battaient une équipe de haut niveau dans cette compétition.

La défaite pourrait à bien des égards être une bénédiction déguisée pour les Gunners, cependant, s'ils veulent continuer leur charge au sommet de la Premier League.

Il n'a fallu que 20 minutes à une équipe d'Arsenal très modifiée pour trouver la percée. Fabio Vieira a franchi la ligne avec une passe à Nketiah, qui a calmement plié le ballon devant Jason Steele dans le but de Brighton.

Sept minutes plus tard, les Seagulls égalisaient cependant. Ce fut un moment à oublier pour Karl Hein lors de ses débuts, alors que le joueur de 20 ans a glissé en courant hors du but pour fermer Welbeck, avant de le faire tomber en essayant de récupérer la situation. Welbeck a ensuite intensifié et envoyé le gardien de but dans le mauvais sens à partir de 12 mètres.

Malgré l'erreur qui a transformé le match, Mikel Arteta a soutenu sa décision de ne pas jouer Aaron Ramsdale ou son habituel n° 2 Matt Turner.

Nottingham Forest 2-0 Tottenham:

Renan Lodi et Jesse Lingard marquent alors que les hôtes éliminent les Spurs

Tottenham a quitté la Coupe Carabao de manière lamentable alors que les buts de Renan Lodi et Jesse Lingard ont donné à Nottingham Forest une victoire 2-0 au troisième tour contre l'équipe d'Antonio Conte.

Forest valait bien la victoire et a frappé le poteau en première mi-temps grâce à Taiwo Awoniyi, Lingard et Joe Worrall se rapprochant également alors que les Spurs effectuaient une autre démonstration inférieure en première mi-temps.

Mais après la pause, Lodi a battu Fraser Forster avant que Lingard ne complète une autre contre-attaque pour l'équipe locale avec une tête à bout portant quelques minutes plus tard.

Forest a vu Orel Mangala expulsé avec 15 minutes à jouer après deux infractions réservables et le rem-



plaçant Richarlison, qui a remplacé Harry Kane sur le banc après une blessure, a vu un but refusé pour hors-jeu alors que les Spurs tentaient de revenir.

Cette compétition était une chance crédible pour les hommes d'Antonio Conte de mettre fin à leur sécheresse

de trophées, mais ce fut une démonstration lamentable. Tottenham a montré son intention en nommant une équipe solide, sans aucune trace de repos pour Harry Kane, qui a commencé chaque match cette saison.

Forest a effectué neuf changements mais a commencé fort et aurait pu aller de l'avant dans les 10 premières minutes. La tentative de dégagement de Davinson Sanchez s'est écrasée sur Awoniyi et le ballon a dévié devant Forster dans le poteau, le gardien des Spurs étant forcé de s'étendre sur le but et d'empêcher la tête de Lingard du rebond.

Ce fut un autre départ indescriptible des Spurs, qui ont récemment été entravés par de mauvaises performances en première mi-temps, et Forest a continué à pousser alors que Lingard avait un effort dévié, puis Forster a sauvé à bout portant de Worrall.

Liverpool 0-0 Derby (3-2 pénalités):

Caoimhin Kelleher sauve trois tirs au but alors que l'équipe de Jurgen Klopp avance

Caoimhin Kelleher a de nouveau été le héros des tirs au but pour Liverpool alors que les détenteurs de la Coupe Carabao se sont qualifiés pour le quatrième tour avec une victoire sur coup de pied contre Derby.

Le temps normal s'est terminé sans but à Anfield, les adversaires de la Ligue 1 de Paul Warne tenant bon contre une équipe de Liverpool très différente, Jurgen Klopp effectuant 11 changements.

L'héroïsme du gardien de Derby Joe Wildsmith était nécessaire en temps normal et un arrêt en fusillade de l'adolescent de Liverpool Stefan Bajcetic semblait envoyer les Rams à la victoire.

Mais Kelleher a produit trois arrêts d'experts de Conor Hourihane, Craig

Forsyth et Everton prêté Lewis Dobbin – bien que Roberto Firmino ait raté son penalty pour Liverpool – laissant Harvey Elliott marquer le coup gagnant.

Des débuts complets ont été confiés à la signature estivale de 19 ans Calvin Ramsay, Bobby Clark, 17 ans, Stefan Bajcetic, 18 ans, et Melkamu Frauendorf et Layton Stewart, le joueur senior du groupe en 20.

Les cinq autres joueurs de champ seniors n'avaient effectué que 25 départs entre eux cette saison et Joe Gomez en a compté 11.

Derby, 46 places en dessous de leurs hôtes, savait que leur meilleure chance était de frustrer et d'espérer saisir une opportunité quand elle se présenterait, alors quand Liverpool est entré dans sa moitié, ils sont tombés



dans un arrière cinq, parfois six, et le milieu de terrain inexpérimenté et la ligne avant ont eu du mal à Trouver une solution.

Man City 2-0 Chelsea:

Les buts de Riyad Mahrez et Julian Alvarez en deuxième mi-temps donnent la victoire à City

Manchester City a battu Chelsea 2-0 au stade Etihad pour se qualifier pour les huitièmes de finale de la Coupe Carabao.

Les buts de Riyad Mahrez et Julian Alvarez en seconde période ont suffi à l'équipe de Pep Guardiola pour assurer une victoire méritée, mais ils ont dû compter sur le gardien de deuxième choix Stefan Ortega effectuant deux superbes arrêts de l'adolescent Lewis Hall pour préserver leur coussin de deux buts.

Lors d'une soirée satisfaisante pour les supporters de City - qui ont accueilli Raheem Sterling dans le stade en tant que remplaçant de Chelsea - c'est un autre joueur qui a reçu la plus grande ovation alors que Calvin Phillips figurait pour la première fois depuis septembre à la veille du Mondial d'Angleterre. Annonce de l'équipe de la Coupe.

Les deux managers ont effectué sept changements par rapport au week-end, mais les circonstances semblaient plutôt différentes. C'est maintenant deux victoires sur sept pour Chelsea sous Graham Potter. Ils chercheront à se



regrouper pendant la pause. Manchester City défile dans toutes les compétitions.

Il y a de plus grandes priorités pour ces deux équipes en ce moment – et c'est avant de considérer le fait que beaucoup de ces joueurs ont une Coupe du monde au coin de la rue – mais Jack Grealish était d'humeur à divertir dès le début, courant à la défense de Chelsea avec but réel.

Le problème pour Manchester City était que la défense profonde de Chelsea a réussi à les limiter à des frappes à plus longue portée en première mi-temps. Ilkay Gundogan a enroulé un coup franc juste au-dessus de la barre et Grealish a vu un tir arrêté par Edouard Mendy. C'est Chelsea qui avait la meilleure chance avant la pause.

Jouant en grande partie sur la contre-attaque, il est tombé sur Hall après que le jeune ailier ait superbement réussi à créer l'espace pour lui-même à l'intérieur de la surface de réparation de City. Il a trouvé la cible avec son tir mais a également trouvé le pied droit tendu du gardien Ortega. C'était un avertissement pour City.